

ARRÊTÉ PORTANT LA CRÉATION DE LA LISTE D'APTITUDE DES CONCOURS D'ACCÈS AU GRADE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais,

Vu le code Général de la Fonction Publique, Livre III, Titre II, et notamment les articles L.325-1 à L.325-22, L.325-26 à L.325-31, L.452-35 et L.452-38,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le procès-verbal de délibération du jury d'admission du 14 décembre 2023 portant liste nominative des candidats admis aux concours d'animateur territorial,

Vu les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude parvenues au Centre de Gestion du Pas-de-Calais,

A R R È T E

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe comporte les lauréats disponibles de la session 2023 remplissant les conditions pour y être inscrits.

Article 2 : La liste nominative, dressée par ordre alphabétique, est arrêtée à la liste ci-jointe en annexe et comporte 28 noms.

Article 3 : Monsieur le Directeur du Centre de Gestion du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion du Pas-de-Calais. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département du Pas-de-Calais.

Article 4 : Monsieur le Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais :

-certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à BRUAY-LA-BUISSIERE, le 10 janvier 2024

Le Président,

Joël DUQUENOY

CONCOURS D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème}

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID : 062-286200027-20240110-2024_LA01_AR-AR

DATE D'EFFET AU 10 janvier 2024

NOM	Prénom
BAPAUME	Daniel
BELIN	Aurelie
BOITELET	Morgan
BRETON	Bernard
DECRAIMP	Delphine
DELCROIX	Alexandre
DEMONCHY	Pauline
DUCHATEAU-BOCQUET	Lucas
GAMELIN	Julie
HUREL	Sophie
INFANTI	Denis
LAVAL	Thomas
LELONG	Floreale
LEMAIRE	Murielle
LETENDART	Fabien
LOUGRADA	Smain
MAERTEN	Lucie
MONCHY	Thomas
PLAYOULT	Franck
QUEVAL	Hubert
ROCHE	Magali
RODRIGUES	Malvina
SALINGUE	Mélanie
SANCHEZ	Paula
TELLIEZ	Marielle
VAILLANT	Mathieu
VARLET	Léa
ZAGHBIB	Romy

Nombre de lauréats inscrits sur la liste d'aptitude : 28